GUINGAMP
VOTRE VILLE

SOREL — Nouvelle série du Bulletin municipal — n° 1

SLM

Bois et Matériaux

SPECIALISTE ISOLATION

Tous Revêtements de Sols
Carrelage - Moquettes...

Kernilien - Ancienne R.N. 12
PLOUISY
22200 GUINGAMP
Téléphone 43.70.39

SALLE EXPOSITION

24 agences ou dépôts à votre service en Bretagne

CONSTRUISEZ TRES SOLIDE A BEAUCOUP MOINS CHER
Toutes nos caves sont en béton
Vous adressant aux
artisans réunis

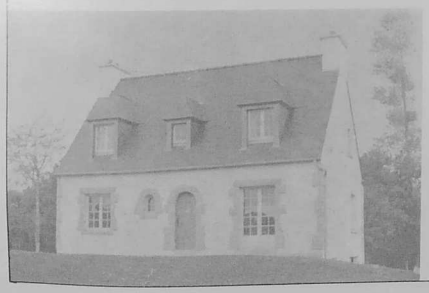

19 et 21, place St-Michel - GUINGAMP
Tél. (96) 43.97.01

— *vous serez garantis d'un travail effectué dans les règles de l'art*

— *des prix fermes et non revisables*

Nous effectuons GRATUITEMENT : plans, demandes de permis, devis, dossiers de prêts

GUINGAMP
VOTRE VILLE

Le centre ville, le château et la basilique (photo Heurtier - Editions d'art Jack)

1978 — 1

LE MOT DU DÉPUTÉ MAIRE

par François Leizour

MARS 1977, un an et demi de gestion des affaires communales au compte de la nouvelle Municipalité et du nouveau Conseil Municipal.

Il ne s'est produit pour les Guingampais ni rupture dramatique avec le passé, ni réalisations spectaculaires soudaines dont il y ait lieu de faire un thème d'autosatisfaction.

La nouvelle équipe dirigeante a reconduit les affaires en cours, mais dans une optique nouvelle et en s'efforçant de les maîtriser, ce qui n'était pas très facile auparavant et ne l'est pas davantage aujourd'hui.

Parmi les affaires en cours, notons :

→ *Restauration de la Chapelle de la Mairie,*
→ *Réalisation des Espaces Verts,*
→ *Elargissement du Pont de Sainte-Croix,*
→ *Travaux du lotissement de Kersalic,*
→ *Travaux du lotissement de la Chapelle Saint-Léonard,*
→ *Travaux du lotissement de la Z.A.C. de Saint-Léonard,*
→ *Aménagement du Parc des Expositions et des Loisirs de Kergoz.*

Nous avons pris l'initiative d'opérations et d'investissements nouveaux visant à améliorer et parfaire l'équipement du patrimoine collectif et à l'enrichir, et par là même à améliorer la vie quotidienne de nos concitoyens.

Parmi les nouvelles affaires :

→ *Vestiaires du terrain de sport de Gourland,*
→ *Toiture de l'Ecole des Cantons,*
→ *Chauffage Central dans les Ecoles,*
→ *Atelier de Cadolan,*
→ *Installation du Chauffage Central Caserne des Pompiers,*
→ *Financement équipements : En-Avant, Foire-Exposition, IMPRO, Stade Charles de Blois, Nos P'tits Gâs,*
→ *Salle de sports martiaux,*
→ *Utilisation finale de tous les terrains de la Z.I. de GUINGAMP-SUD,*
→ *Lancement d'un important programme de rénovation de l'habitat,*
→ *Multiples interventions sur les voies et lotissements communaux,*
→ *Acquisition d'une ambulance,*
→ *Acquisition d'un tracto-pelle,*
→ *Achat d'une machine à peindre sur chaussées.*

Tout cela reste loin de la satisfaction complète des besoins, nous en avons bien conscience. L'inflation galopante vient aggraver l'insuffisance notoire de l'aide de l'Etat dans les réalisations indispensables. La politique gouvernementale toujours inspirée par le souci de transférer aux communes les charges qui lui reviennent par une redistribution injuste du produit des impôts, freine et parfois bloque les programmes. Nous ne pouvions pas ne pas fixer une limite à l'imposition communale déjà lourde. Notre Premier Adjoint, André LE GALLIC, le rappelle dans son commentaire sur « le budget primitif 1978 ».

Ainsi une orientation nouvelle et d'ordre politique s'est déjà manifestée dans cette continuité. Par exemple dans le vote des subventions aux diverses organisations locales pour l'année 1978.

Elle s'affirmera dans les prochains mois et dans la préparation du budget de 1979, par exemple dans la détermination d'une priorité plus ferme aux travaux communaux proprements dits, à l'entretien et l'amélioration des écoles et autres bâtiments du patrimoine communal.

Dans le même esprit, nous nous efforcerons de poursuivre avec la collaboration de l'opposition et de tous les Guingampais la mission qui nous a été confiée.

FRANÇOIS LEIZOUR,
député-maire de Guingamp, conseiller général des Côtes-du-Nord.

sommaire

Editorial, par *Maurice Briand* ____ 3
La municipalité - Les commissions - Les délégués de la ville ____ 4
Les services communaux ____ 5
Le budget primitif 1978 ____ 6
Les travaux, par *G. Crabouillet* ____ 7
Le point sur le SIVOM, par *Georges Rumen* ____ 8
Foyer-logement de Kersalic ____ 9
Le plan de Guingamp ____ 10
L'aide aux anciens ____ 12
Les services sociaux ____ 12
Le parc de Kergoz : qui paie ? ____ 12
Parlons de sports, par *Jean Lautrou* ____ 13
La piscine municipale ____ 14
L'hôpital de Guingamp, par *Jacky Eouzan* et *F. Morel* ____ 16
L'année guingampaise ____ 17
Renseignements administratifs ____ 18

GUINGAMP VOTRE VILLE
nouvelle série - n° 1

Arrondissement de Guingamp
Département des Côtes-du-Nord
Région de Bretagne

Revue municipale officielle distribuée gratuitement

REDACTION-DIFFUSION
Mairie de Guingamp

EDITION
CONCEPTION-PUBLICITE :

COMMUNES DE BRETAGNE

SOPEL - 10, rue Vicairie - BP 510
St-Brieuc - Cédex - Tél. 33.61.98
CCP 2319 14 Nantes

Directeur : *Yann Poilvet*

TECHNIQUE :
Composition : *BREIZH-COMPO*
Tél. 33.68.23 St-Brieuc
Montage et Impression :
IMPRIMERIE ST-MICHEL
3, rue Réaumur, St-Brieuc

Tous droits de reproduction réservés

Dépôt légal à la parution (juin 1978)
C.B. 13

GUINGAMP VOTRE VILLE

éditorial

PAR MAURICE BRIAND

Chères Guingampaises,
Chers Guingampais,

AINSI donc le premier numéro de notre bulletin municipal, promis pendant la campagne électorale voit le jour. Il aurait dû paraître dès le mois de février, mais nous en avions volontairement suspendu la publication, pour éviter qu'il apparaisse comme un instrument de propagande à la veille des législatives.

Nous avons convenu de faire paraître sous cette forme trois numéros par an : en janvier, en juin et en octobre.

En cours d'année, si le besoin s'en fait sentir, le bulletin sera relayé par des numéros spéciaux, de forme plus simplifiée, tirés sur l'offset de la mairie.

Le présent numéro est réalisé, gratuitement, grâce à l'aimable concours des commerçants de la ville, qui ont réservé un accueil favorable au démarcheur de la SOPEL de Saint-Brieuc, chargée de l'édition, en lui confiant leurs annonces publicitaires.

Qu'ils en soient remerciés.

Le bulletin, qui sera distribué dans tous les foyers, se veut avant tout, le trait d'union entre les Guingampais et les représentants qu'ils ont choisis. A ce titre, l'information pourra circuler à double sens. Les élus y feront connaître leurs réalisations et leurs projets, le fonctionnement des services, et des syndicats intercommunaux.

Ils pourront aussi rectifier certaines interprétations ou certains compte rendus, tendancieux, parfois donnés de leurs travaux par certains qui confondent information et... déformation.

Mais, et c'est là l'essentiel, nous souhaitons que les citoyennes et les citoyens, prennent aussi leur plume, pour nous faire connaître, leurs vœux, leurs doléances et pourquoi pas leurs idées.

Une place sera réservée dans les prochains bulletins aux tribunes libres — les associations pourront aussi y faire connaître leurs activités.

L'opposition, si elle le souhaite, pourra également s'y exprimer.

L'information est une des clefs de la démocratie locale : que chacun en fasse le plus large usage.

MAURICE BRIAND,
Deuxième adjoint au Maire.

• Les articles, informations, suggestions et critiques pourront être adressés à : Bulletin Municipal, mairie de Guingamp.

La municipalité

M. François LEIZOUR, Maire

— Direction Générale des Services Municipaux.
— Personnel Communal.
— Opérations Financières.
— Finances - Affaires Economiques.
— Affaires Industrielles.
— Affaires Militaires, Anciens Combattants, etc.
— Police.
— Hôpital.
— Etat-Civil et signature.

M. André LE GALLIC, 1er Adjoint

— Finances et Affaires Economiques.
— Questions ouvrières - Chômage.
— Construction - Logement.
— Etat Civil et signature.

M. Maurice BRIAND, 2e Adjoint

— Affaires Culturelles : archives, bibliothèque, beaux-arts - fêtes et associations diverses.
— Musique Municipale.
— Tourisme.
— Foire et Marchés.
— Liste Electorale.
— Contentieux - Assurances - Dons et legs.
— Contributions.
— Délégué signature.
— Etat-Civil.

Mme Edmonde DEPREZ, 3e Adjoint

— Bureau Aide Sociale.
— Enseignement.
— Caisse des Ecoles.

M. Gilles CRABOUILLET, 4e Adjoint

TRAVAUX

— Urbanisme - Travaux.
— V.R.D.
— Sports.
— Sapeurs Pompiers.
— Adjudication (Assesseur).
— Etat-Civil.
— Répurgation.
— Circulation.

Tableau des Commissions municipales

FINANCES - CONTENTIEUX : (délé. du 31 mars 1977)
MM. Bourgès, Portebos, Eouzan, Augel, Rumen, Pin, Olliviro, Girard, Lissilour, Delaye, Mmes Auffray, Giffard.
HYGIENE - TRAVAUX - URBANISME - CIRCULATION - AFFAIRES ECONOMIQUES : (délé. du 31 mars 1977)
Mme Auffray, MM. Rumen, Bourgès, Pin, Augel, Le Maux, Blévennec, Sourdès, Portebos, Lissillour.
OFFICE DE SPORTS - LOISIRS -JEUNESSE (délé. du 31 mars 77)
Mmes Deprez, Couallier, MM. Sourdès, Lautrou, Aufel, Pin, Le Maux.
COMMISSION DES SPORTS : (délé. du 8 juin 1977)
Mmes Deprez, Couallier, Auffray, MM. Sourdès, Lautrou, Augel, Pin, Le Maux.
INDUSTRIE - COMMERCE - ARTISANAT : (délé. du 31 mars 1977)
Mme Giffard - MM. Portebos, Pin, Eouzan, Le Maux.
BULLETIN MUNICIPAL : (délé. du 31 mars 1977)
MM. Lautrou, Eouzan, Sourdès, Bourgès, Augel.
PERSONNEL COMMUNAL : (délé. du 31 mars 1977)
Mme Pasturel, MM. Augel, Pin, Lautrou, Le Maux, Girard.
FOIRES ET MARCHES : (délé. du 31 mars 1977)
MM. Portebos, Eouzan, Sourdès, Lissillour, Girard.
ECOLES : (délé. du 31 mars 1977)
Mmes Deprez, Couallier, MM. Lautrou, Pin, Blévennec, Augel.
AFFAIRES CULTURELLES : (délé. du 31 mars 1977)
Mmes Pasturel, Auffray, MM. Lautrou, Sourdès, Eouzan, Portebos, Augel.

Délégués de la ville dans divers organismes

Hôpital - Hospice (délé. du 31 mars 1977) : MM. Leizour, Eouzan, Girard.

Commission administrative du bureau d'aide sociale : (délé. du 31 mars 1977) - Mme Deprez, MM. Eouzan, Briand, Delaye. — *Délégués de l'administration* : Mlle Savidan, Mmes Le Floc'h, Lullien, Rouzic.

Syndicat intercommunal de voirie (délé. du 31 mars 1977) : MM. Portebos, Blévennec.

S.I.M.A.V. (délé. du 6 mai 1977) : MM. Leizour, Pin, Bourgès, Lissillour.

Syndicat d'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères du secteur de Guingamp : (délé. du 31 mars 1977) : M. Crabouillet.

Syndicat intercommunal des C.E.S. (délé. du 31 mars 1977) : MM. Leizour, Lautrou.

Conseil d'administration de l'Office public H.L.M. de Guingamp (délé. du 31 mars 1977) : MM. Le Maux, Lautrou, Mme Pasturel, M. Blévennec. — *délégués de l'administration* : MM. Vitet (président), Messager, Le Gall, Bozec, Glatin, Herlet.

Syndicat départemental d'électrification (délé. du 31 mars 1977) : MM. Crabouillet, Rumen, Le Maux (délé. du 6 mai 1977).

Syndicat intercommunal d'équipement de la région de Guingamp S.I.V.O.M. (délé. du 31 mars 1977) : MM. Leizour, Briand, Crabouillet, Mme Couallier, MM. Bourgès, Augel, Rumen, Portebos, Pin, Le Maux.

Syndicat intercommunal d'aménagement du Trieux (délé. du 31 mars 1977) : MM. Augel, Lissillour.

Syndicat intercommunal de création et de gestion de la crèche familiale du canton de Guingamp (délé. du 31 mars 1977) : Mmes Pasturel, Couallier.

Société d'économie mixte de construction de la ville de Guingamp (délé. du 31 mars 1977) : • *Représentant la ville aux assemblées générales* : M. Briand. • *Representant la ville au conseil d'administration* : M. Le Gallic (président), Mme Giffard, M. Le Maux, M. Crabouillet (vice-président) (délé. du 6 mai 1977).

Assesseurs du maire pour les adjudications : MM. Rumen, Crabouillet.

Syndicat des communes pour le personnel communal : (délé. du 31 mars 1977) : MM. Le Gallic, Girard.

Comité de gestion du centre social de Guingamp (délé. du 31 mars 1977) : Mme Deprez, M. Briand (adjoints au maire), Mme Couallier, MM. Sourdès, Augel, Delaye, C.M.

Comité des Fêtes et Comité de la Foire-Exposition du pardon de Guingamp (délé. du 31 mars 1977) : MM. Lissillour, Portebos, Eouzan.

Lycée A. Pavie et C.E.S. - Conseil d'administration (délé. du 31 mars 1977) : MM. Briand, Crabouillet.

Révision des listes électorales pour 1977 (délé. du 31 mars 1977) : M. Blévennec.

Chambre des métiers (délé. du 31 mars 1977) : M. Portebos.

Colonies de vacances et centres aérés (délé. du 31 mars 1977) • *Colonie Nos P'Tits Gás et centre aéré de Ploumagoar* : Mme Pasturel, MM. Briand, Girard. • *Colonie « Les petits colons guingampais et Centre aéré paroissial »* : Mme Auffray, MM. Lautrou, Bourgès.

Caisse des écoles publiques (délé. du 31 mars 1977) : MM. Blévennec, Lautrou, Pin, Rumen, Sourdès.

Groupement d'urbanisme de Guingamp (délé. du 31 mars 1977) : MM. Leizour, Rumen.

Syndicat d'initiative de Guingamp (délé. du 31 mars 1977) : MM. Blévennec, Sourdès.

C.E.T. - Conseil d'administration (délé. du 31 mars 1977) : M. Le Gallic.

Services communaux

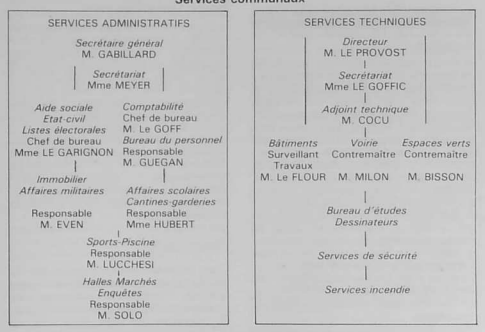

Groupes d'études de la Commission des travaux

— F.A.U. : Amélioration de l'habitat : Mme Deprez ; MM. Bourges, Le Maux, Crabouillet.

— Recherche de subvention : MM. Augel, Crabouillet.

— Budget : Elaboration projet travaux, contrôle déroulement : MM. Augel, Portebos, Bourges, Crabouillet.

— Espaces verts : MM. Blévennec, Pin, Bourges, Crabouillet.

— Champ au Roy (C.E.S.) : Aménagement -destination : MM. Augel, Crabouillet, Sourdes.

— Ecole Château : Mme Deprez, MM. Le Maux, Blévennec, Mme Auffray.

— Elaboration contrat de salles et tarif : MM. Portebos, Sourdes, Crabouillet.

Commission communale des impôts directs

(délé. du 6 mai 1977)

MEMBRES PROPOSES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

• *Titulaires Guingamp* : MM. Messager Louis, 4, rue Etang-du-Prieur ; Le Fave Henri, 5, bis, rue Notre-Dame ; Lalauze André, 17, place du Centre ; Jouan Francis, 18, rue du Chêne-Vert ; Bozec François, 18, rue Saint-Léonard ;Fournis Jean, rue Paul-Sérusier ; Mordelet Pierre, rue Paul-Girard ; Guicher Jean, rue Jean-Le-Moal ; Calvez Edouard, rue du Docteur-Corson ; Guyader Eugène, rue de la Trinité ; Le Bourhis Roger, résidence Le Monnier ; Le Perf Henri, rue de la Trinité ; Guillossou Pierre, lotissement Kersalic ; Giffard Alain, rue de la Brasserie. — *Hors de la commune* : Mlle Le Guyon Jeanne, rue de Saint-Jean, Grâces ; M. Lorgère Yves, rue Yves-Mazé, Ploumagoar. • *Suppléants uingap* : MM. Cahièrre Michel, boulevard de la Marne ; Herlet Jean, place du Centre ; Vallée Yves, rue Saint-Martin ; Le Chevillier Sylvestre, place du Centre ; Cadiou Yves, cité des Castors ; Momot Georges, rue Anatole-Le-Braz ; Labrude, 3, rue Corneille ; de Kersaingilly Philippe, rue des Lutins ; Bertin Pierre, place du Centre ; Milardet Jean-Claude, 69, rue Montbareil ; Furet Pierre, rue de la Colline ; Dubost Roger, rue Saint-Nicolas ; Carmes Yannick, lotissement Saint-Martin ; Georgeais Joël, 9, lotissement Le Monnier. — *Hors de la commune* : M. Le Jeune Louis, villa

CRÉDIT LYONNAIS
l'autre façon d'être une banque
PRESENT A GUINGAMP
13, rue Saint-Yves Tél. 43.72.08

l'eau, c'est la spécialité de la LYONNAISE DES EAUX
EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT
à votre service à Guingamp dans votre région
SOCIÉTÉ LYONNAISE DES EAUX
Z.I. de Grâces - 22200 GUINGAMP - Tél. 43.83.26

Ty Karet, avenue de Cavaro-Sainte-Marguerite, Pornichet ; M. Penhoat René, Lycée de Dinan.

MEMBRES RETENUS PAR LE DIRECTEUR DES SERVICES FISCAUX :

• *Titulaires Guingamp* : MM. Messager Louis, 4, rue Etang-du-Prieur ; Le Fave Henri, 5 bis, rue Notre-dame ; Mordelet Pierre, rue Paul-Girard ; Guyader Eugène, rue de la Trinité ; Le Bourhis Roger, résidence Le Monnier ; Le Perf Henri, rue de la Trinité ; Guillossou Pierre, lotissement Kersalic. — Lorgère Yves, rue Yves-Mazé, Ploumagoar. • *Suppléants Guingamp* : MM. Herlet Jean, place du Centre ; Cadiou Yves, cité des Castors ; Monot Georges, rue Anatole-Le-Braz ; Millardet Jean-Claude, 69, rue Montbareil ; Furet Pierre, rue de la Colline ; Dubost Roger, rue Saint-Nicolas ; Georgeais Joël, 9, lotissement Le Monnier. — Le Jeune Louis, villa Ty Karet, avenue Cavaro-Sainte-Marguerite, Pornichet.

Le budget primitif 1978

CE QU'IL FAUT D'ABORD SAVOIR :

le budget primitif de 1978 est le premier budget présenté et voté par la nouvelle municipalité. Rappelez-vous, le budget 1977 a été voté juste avant les élections municipales avec un taux d'imposition en augmentation de seulement 9,5 % par rapport à 1976 ce qui ne représentait pas la réalité et nous a donc mis en difficulté.

COMMENT SE PRESENTE CE BUDGET ? :

— Section investissement : 8 793 322 F

— Section fonctionnement : 12 910 998 F

soit donc un total de plus de 2 milliards de centimes.

★ les charges incompressibles : (remboursement des annuités d'emprunts, charges de personnel, charges sociales obligatoires, etc.) ne nous laissent qu'une marge de manœuvre très étroite pour l'établissement du budget.

Ainsi pour 1978 sur un budget de fonctionnement de plus de un milliard de centimes,

[illegible] sont affectés au remboursement [illegible] d'emprunts ;

[illegible] % représentent les charges de personnel ;

[illegible] ne reste seulement 21 % pour faire face aux autres dépenses de fonctionnement, encore faut-il savoir que 8 % correspondent à des dépenses obligatoires (aides sociales, C.E.S. NETRA, etc.). Ajoutons que le montant des sommes votées en 1978 au titre des subventions (Aide aux associations, cantines, Bureau d'aide sociale, Centre social) représente 10 % du budget global de fonctionnement. Vous comprenez maintenant nos difficultés.

QUEL A ETE NOTRE SOUCI POUR L'ELABORATION DE CE PREMIER BUDGET ?

Nous avons voulu :

★ Donner une suite logique aux programmes en cours ;

★ Répondre aux besoins les plus urgents (espaces verts, voirie, entretien du patrimoine communal y compris les écoles où le retard pris est difficile à combler) ;

★ Aider les différentes associations à jouer leur rôle d'animation dans quelque secteur que ce soit : sportif, culturel, social, socio-éducatif, etc. ;

★ Face à toutes ces obligations, nous avons surtout eu le souci de ne pas augmenter les impôts locaux de façon trop démesurée. Il aurait fallu pour assainir une situation financière difficile imposer une augmentation de l'ordre de 45 %. Ceci nous a paru impossible compte tenu de la situation économique et sociale actuelle. Le Conseil municipal a décidé une augmentation de 26 % ce qui, nous en sommes conscients, est déjà très lourd à supporter, d'autant que le système de répartition de cet impôt ne tient pas compte du revenu réel de chaque ménage ou des ressources réelles de chaque entreprise, ce qui ne fait donc qu'aggraver les inégalités. La vérité, c'est que cette augmentation des impôts locaux s'emboite dans la crise financière que traversent toutes les villes. Et cette vérité n'est pas nouvelle pour Guingamp. Jugez en vous-mêmes :

— dans les huit dernières années (de 1971 à 1978) l'impôt local à Guingamp a progressé de plus de 20 % en moyenne avec une augmentation de 35 % en 1972, de 30 % en 1974 et bien sûr 9 % en 1977.

QUELLES SONT LES CAUSES PROFONDES DE CETTE SITUATION DIFFICILE :

★ la première est sans aucun doute le transfert des charges qu'opère l'Etat. Ainsi cette année la ville paiera pour le CES de Kerpaour une somme de 56 500 F qui correspond à la part de Guingamp pour le règlement de l'annuité d'emprunt contracté par le Syndicat de gestion. Il y aurait bien d'autres exemples à ajouter...

★ La seconde, c'est que l'on constate une courbe d'augmentation moyenne des dépenses de l'ordre de 18 %, alors que cette progression est beaucoup moins rapide au niveau de la SUBVENTION D'ETAT constituée pour sa plus grosse part par l'ancienne taxe sur les salaires ; cette progression n'a été que de 9 % de 1977 à 1978. En matière de remboursement de TVA il faut bien remarquer que contrairement aux promesses gouvernementales l'Etat ne rembourse qu'un tiers de la TVA payé sur les investissements. Il n'est pas question de la TVA payée au chapitre fonctionnement qui est cependant de l'ordre de 40 millions de centimes par an.

CONCLUSION

La situation financière de la ville de Guingamp est sans doute délicate comme celles de la plupart des communes, cela s'explique par les raisons évoquées ; il semble néanmoins que nous allions vers une stabilisation des charges et que les résultantes des réalisations passées ou en cours pourront être maîtrisées lors des prochains budgets sans accroissement insupportable de la charge du contribuable.

LES TRAVAUX

PAR G. CRABOUILLET

Les Guingampais trouveront ci-après la liste des travaux effectués dans la ville tant par les Services Techniques que par des entreprises privées en 1977 et 1er semestre 1978.

D'aucuns diront que ce n'est pas grand-chose, je dirais c'est vrai, mais j'ajouterais que, depuis notre élection à la tête des affaires municipales, notre premier souci fut de faire l'inventaire du patrimoine communal.

Et ce ne fut pas chose aisée ni chose agréable. Car on peut dire actuellement GUINGAMP est riche de ses ruines, l'école du Château, qui vient de commencer à rendre l'âme, en est une illustration bien triste.

En ce qui concerne la voirie, le bilan n'est guère plus encourageant : 41 000 m² de trottoirs à réaliser pour la sécurité des piétons, 250 000 m² de chaussées et places dont près des 2/3 nécessitent un revêtement de rajeunissement. Réseau d'eaux pluviales ancestral est quasi inexistant dans le centre.

Pour ce qui est des installations sportives un ballon d'oxygène nous sera donné par les halls de Kergoz et le terrain de Cadolan et nous permettra de consacrer de plus gros crédits d'investissements à l'équipement culturel inexistant dans notre ville.

Ce bilan plus qu'inquiétant a invité la municipalité à orienter dès maintenant son activité vers l'amélioration de la ville et du cadre de vie des Guingampais.

C'est pourquoi en liaison avec la Direction de l'Equipement nous mettons sur pied un programme d'aménagement urbain et une opération programmée de l'habitat.

Nous consulterons très certainement avant la fin de 1978 la population pour connaître son avis et recueillir ses suggestions à ce sujet.

Nous entretiendrons, lors du prochain Bulletin, les Guingampais de ces problèmes.

En conclusion je dirais que, si apparemment, comme se complaisent à le dire nos adversaires, nous ne faisons rien il ne faut jamais se fier aux apparences.

Et que nos opposants systématiques préparet des suggestions constructives, elles seront prises en considération !...

G. CRABOUILLET
Adjoint Travaux

TRAVAUX VILLE DE GUINGAMP

A l'entreprise

VOIRIE — ESPACES VERTS — SPORTS

— Elargissement rue S.-Ropartz - Mur de soutènement : POMMELET, terrassements : LE MAGOUROU, voirie-bordures : ROL'LISTER ;

— Revêtement en enrobé de l'ensemble des voies et parking de la Z.A.C. Saint-Léonard : ROL'LISTER ;

— Confection d'une portion de voie permettant le bouclage des bâtiments de la Z.A.C. : HELARY ;

— Voie d'accès au S.L.U. (P.T.T.) ancienne impasse des Ponts et Chaussées : HELARY ;

— Confection d'un tapis d'enrobé dans cours groupe scolaire du Roudourou : S.C.R.E.G. ;

— Enrobé des voies du lotissement de Sonis : S.C.R.E.G. ;

— Réfection du placître de Pors-an-Quen : ROL'LISTER ;

— Démolition d'un immeuble rue Saint-Michel (ex. le Cant) pour mise à l'alignement : LE MAGOUROU ;

— Trottoirs rue L. de La Barre : SYNDICAT DE VOIRIE ;

— Réfection du Calvaire du cimetière de la Chesnaye ;

— Confection de clôtures au lotissement de Castel Pic : URVOY ;

— Remblai prairie des Castors pour création espaces verts : LE MAGOUROU ;

— Abords Foyer des personnes âgées : ROL'LISTER ;

— Confection de clôture côté barraquements Chesnaye et terrain du C.E.T. : URVOY ;

— Enlèvement terre végétale et mise en dépôt au terrain annexe du Roudourou pour confection d'un sol stabilisé : RIOU ;

— Terrain de Gourland - Bâtiments Vestiaires murs préfabriqués : PROBACO, clôture du terrain : URVOY ;

— Lot. de Kersalic - terrassements -réseaux : Cabinet ARTEC, RENNES ;

— Lot. de la Chapelle - terrassements -réseaux : Cabinet ARTEC, RENNES ;

— Eclairage Public s/Ponts de Cadolan et de la Chesnaye : E.T.D.E. ;

— Busage du ruisseau de Cadolan (avant démolition du viaduc) permettant la poursuite des travaux sur le terrain des sports de Cadolan : LE MAGOUROU.

BATIMENTS

— Restauration de la Chapelle de la Mairie : OFFRET - BLOUIN - TREGOR - PEINTURE ;

— Confection et mise en place de vitraux s/chapelle + panneau décoratif : DE SAINTE MARIE ;

— Construction d'un bâtiment préfabriqué à Cadolan : G.E.C.I. ;

— Chauffage central Ecole Maternelle Madeleine : BOTREL ;

— Construction d'une Salle de Judo à Pors-an-Quen : M. LE MEE : S.E.S. ;

— Réfection complète d'une couverture à l'Ecole des Cantons (Bât. EST) : LE GALL ;

— Travaux de peinture extérieurs S.E.S. les Cantons : LECAME ;

— Clôtures écoles Chesnaye et Madeleine : URVOY ;

— Aménagement d'un Centre de Documentation et d'Information au C.E.S. Trinité : C. BOEDEC - BLOUIN ;

— Réfection des peintures anciens locaux Sécurité Sociale derrière Perception Banlieue -annexe du Tribunal : LECAME ;

— Construction d'une nouvelle classe préfa. E. Maternelle Madeleine : G.E.C.I. ;

— Mise en conformité inst. élect. au C.E.S. : DAVID ;

— Extraction et ventilation des cuisines cantine Municipale (C.E.S. Champ au Roy) : BARTHELEMY-AUFFRAY.

Par les services techniques

VOIRIE - ESPACES VERTS

Confection de trottoirs en dalles de basaltine, rues Notre-Dame, place du Centre, Saint-Yves. Aménagement des abords Atelier de Cadolan. Terrain annexe du Roudourou -

Sol Stabilisé. Terrain de Gourland : pistes, allées de circulation, etc. Passage marches « pas d'âne » entre les 2 voies de desserte à la Z.A.C. Murs de soutènement en béton banché entrée passage souterrain Z.A.C. Escalier d'accès en béton pour séchoirs Z.A.C. Clôture école de Castel-Pic. Réfection mur en maçonnerie école du Roudourou. Modification matérialisation parking Champ-au-Roy - Rectification des îlots - (pose de bordures). Matérialisation parking du Vally - Modification des îlots. Travaux confortatifs sur remparts - côté rue du Gd.-Trotrieux. Bordures granit (modification devant E.D.F. Place du Vally). Abords Foyer des personnes âgées.

+ entretiens courants : chaussée - trottoirs - bordures - réseau eaux pluviales - jardins -espaces verts - Entretien permanent des terrains des sports.

BATIMENTS

Atelier de Cadolan : Peintures - chauffage -sanitaires - modifications pour redistribution intérieure. Logements de pompiers : installation de chauffage central au gaz dans 11 logements. Aménagement C.D.I. au C.E.S. -démolition et rangement des éléments de douches préfabriqués avant cloisonnements. Bâtiment vestiaires à Gourland : menuiseries -couverture et dallage béton. Bâtiment sanitaires à Gourland - remise en état. Cuisines cantine scolaire - extraction - construction de souches en béton armé sur terrasse. Travaux importants tous corps d'état : logement école St-Sauveur, école du Château, école de La Chesnaye. Logement gardien cimetière Trinité - réfection totale de la couverture. Ecole maternelle St-Sauveur : réfection de couverture. Local Judo : sanitaires - chauffage.

+ Travaux d'entretien courants dans les bâtiments communaux - Ecoles et logements de fonctions. Peintures - tapisseries - revêtements de sols - menuiseries - plomberie - sanitaire - chauffage - électricité - couverture - zinguerie.

CHAMP AU ROY
Chez Michel Pin
café - bar
Tél. 43.73.58
GUINGAMP

Le point sur le SIVOM

Par GEORGES RUMEN, Président

L'existence de nombreux organismes aux syndicats attachés à de multiples fonctions ne permet pas toujours à l'ensemble de la population de se faire une idée claire du fonctionnement des affaires publiques. Aussi, puisque ce bulletin municipal guingampais nous en donne la possibilité, nous croyons utile d'apporter quelques lumières sur le rôle du syndicat intercommunal dit « Sivom ».

Ce syndicat a été créé fin 1973 pour gérer les biens existants ou à créer, intéressant les communes de Grâces, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar et Saint-Agathon.

C'est tout d'abord la gestion de l'ensemble des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que l'usine d'incinération des ordures ménagères qui fut confiée au SIVOM.

Les installations qui avaient été construites par les communes ou le syndicat des eaux, devinrent propriété du syndicat, celui-ci prenant évidemment à sa charge les emprunts contractés au niveau de chaque commune.

En 1974 le syndicat confiait l'exploitation de ses ouvrages à la société SLEE sous forme d'affermage pour une durée minimum de 15 ans.

Le syndicat demeure propriétaire ; il doit réaliser les ouvrages neufs et le renforcement des ouvrages existants.

Le fermier (SLEE), quant à lui, doit assurer la bonne marche et l'entretien des installations qui lui sont confiées.

Le fermier a aussi pour mission d'émettre les factures sur lesquelles apparaissent, la part qui lui revient, la surtaxe due au syndicat et quelques taxes obligatoires : FNDAE (Fond National pour le Développement des Adductions d'Eau), redevance pollution et TVA.

Nous comprenons que cette facture soit pour certains difficile à interpréter et nous sommes conscients qu'un effort doit être fait pour que la lecture en soit plus aisée.

La réception d'une facture crée une réaction de mauvaise humeur, surtout si le consommateur ne sent pas très bien l'équivalent en marchandise qu'il reçoit en règlement de cette facture.

Il est nécessaire que nous apportions quelques précisions et justifications à ce sujet.

En ce qui concerne la part du fermier les taux d'augmentation des tarifs, tant en eau qu'en assainissement, sont déterminés par l'application d'une formule, portée au contrat d'affermage, et qui tient compte de l'évolution des indices des prix de matières premières, d'énergie et de main-d'œuvre.

L'application de cette formule est vérifiée et approuvée par les autorités compétentes.

Les montants des surtaxes syndicales sont décidés par le comité syndical qui a le souci d'équilibrer par cette recette les charges dues aux emprunts que le SIVOM a contracté (environ 1 300 000 en eau et 1 200 000 en assainissement pour 1978).

Le comité syndical a dû, cette année, se résoudre à effectuer des réajustements très sensibles de prix et ce, surtout en ce qui concerne l'assainissement.

Ce syndicat a conscience d'être comptable des intérêts de la population et ce n'est pas de gaité de cœur qu'il constate la progression du montant des factures. Nous pensons cependant qu'il est préférable que ce soit l'utilisateur qui paie le service rendu plutôt que de répercuter les déficits éventuels sur l'ensemble de la population par l'intermédiaire de l'impôt.

Mais il faudra admettre que l'eau potable est un bien de plus en plus rare et qu'il sera donc de plus en plus cher ; il faut aussi savoir que la lutte contre la pollution nous impose des travaux importants pour compléter d'une part nos réseaux d'assainissement dans les zones agglomérées et pour d'autre part, perfectionner sans cesse nos stations d'épuration.

Pour avoir une image réelle du coût de l'eau et de l'égout pour un abonné moyen nous avons calculé une facture basée sur une consommation de 70 m³ d'eau.

En 78, la facture de cet abonné type s'élèvera à 220 francs pour l'eau et 200 francs pour l'assainissement soit au total 420 francs.

Quand l'on considère que ce service ramené au niveau de la journée est d'un coût inférieur au prix d'un journal, l'on peut penser que les prix sont malgré tout raisonnables.

Après ces quelques considérations qu'il nous fallait évoquer, il nous revient de faire le point des travaux en cours.

Le réseau d'eau dessert aujourd'hui l'ensemble du territoire du SIVOM ; cependant afin d'assurer la fourniture dans de bonnes conditions deux gros ouvrages sont en cours :

— Une nouvelle usine de traitement des eaux est en construction à Kerano sur la route de Callac, elle viendra aider l'ancienne usine qui est actuellement à bout de souffle. Elle sera alimentée par la station de pompage de Pont-Caffin située sur le Trieux en amont de Guingamp, en bordure de la route de Bourbriac. Ce pompage sera lui-même renforcé. Le coût de cet ensemble, dont la construction est vitale pour l'avenir, peut être estimé à 5 500 000 F ;

— la première tranche de construction d'une conduite dite de « ceinture » est décidée. Cette conduite permettra dans l'avenir d'alimenter directement les communes périphériques et la zone industrielle de Bellevue. Le transfert de l'eau ne se faisant plus par le centre ville, les réseaux urbains s'en trouveront soulagés ;

— le réseau d'assainissement, contrairement au réseau d'eau, doit se limiter aux zones agglomérées, car, d'une part le coût au mètre est très élevé et que d'autre part la pollution de l'habitat dispersé ne pose pas de problème.

Le réseau d'assainissement de Guingamp et des quartiers importants de Grâces, Pabu et Ploumagoar est pratiquement terminé. La construction des réseaux des bourgs de Plouisy et Saint-Agathon est en cours. Ces ouvrages sont raccordés à trois usines d'épuration ; Pont-Ezer, Pabu et l'usine de la zone industrielle de Grâces-Guingamp. Ainsi en est-il d'un équipement de base qui doit favoriser la progression harmonieuse de notre région.

Mais l'action du syndicat ne s'arrête pas aux questions que nous venons de traiter. La création d'une nouvelle zone industrielle est actuellement l'une de ses préoccupations majeures.

Cette zone de Bellevue dont on parlait depuis longtemps va enfin devenir opérationnelle. Les derniers terrains sont en cours d'acquisition et les premiers travaux pourraient commencer avant fin juillet.

La question qui se pose est évidemment de savoir si ces terrains trouveront des acquéreurs. Eh bien nous sommes économique s'améliore... on en reparlera.

Nous avions caressé l'espoir de pouvoir ouvrir notre terrain de camping fin juin ; l'hiver pluvieux en a décidé autrement ; alors ! peut-être fin juillet !

GEORGES RUMEN
Président du SIVOM

Vous désirez être libre : FOYER LOGEMENT KERSALIC, rue du Maréchal-Foch

Vous désirez vous affranchir des problèmes de la vie courante, conserver votre autonomie de vie, ne plus avoir la préoccupation de votre logement, LE FOYER DES PERSONNES AGEES DE KERSALIC vous offrira dans un cadre douillet et coquet, une vie parfaitement libre et indépendante.

Vous disposez d'un appartement confortable, vous le meublez comme vous le voulez, vous entourant de tout ce qui a fait votre vie antérieure, mais vous bénéficiez des services collectifs spécialement adaptés à votre âge.

Deux types d'appartement vous sont proposés :

I. — Appartement sans cuisine

1 grand séjour, 1 salle d'eau, lavabo, bidet, water, 1 rangement, téléphone dans chaque chambre, appel en cas de malaise : Loyer mensuel 470 F, charges comprises (chauffage, éclairage, eau).

II. — Appartement avec cuisine

1 cuisine avec : plaques chauffantes, évier, armoire sous évier, 1 grand séjour, 1 salle de bains : baignoire, lavabo, bidet, water, 1 placard rangement, 1 coin débarras. Téléphone : appel de détresse : Loyer mensuel 560 F. Toujours charges comprises.

Les prix pratiqués ont été étudiés en fonction des revenus les plus faibles.

Des allocations logements peuvent être attribuées suivant les ressources. Les prix de pension sont les suivants :

— petit déjeuner : 2,50 F, déjeuner : 10,00 F, dîner : 7,50 F soit 20 F par jour. (Des allocations peuvent être attribuées.)

Les personnes qui emménagent au foyer de Kersalic peuvent bénéficier d'une prime de déménagement.

Il ne reste guère d'appartements disponibles. Mais venez visiter. Vous serez toujours les bienvenus.

Le foyer a ouvert ses portes le 1er septembre 1977 ; après une période de « rodage », c'est maintenant bien lancé.

Nos résidents sont heureux et souhaitent seulement un été long et ensoleillé pour profiter des espaces verts maintenant aménagés où les fleurs variées et nombreuses réjouiront leurs yeux.

Des améliorations seront encore apportées. Nous y veillerons.

Des allées de boules sont tracées. Messieurs, on pense à vous. Un jardin est à votre disposition.

Mesdames, soumettez-nous vos suggestions, et nous essaierons de les réaliser.

Un projet d'animation doit être étudié, mais nos résidents doivent nous seconder.

sedelf
Du F-3 au F-6, votre entreprise de bâtiment
SEDELF (DEL FRATE)
14, Bd Clemenceau - SAINT-BRIEUC - Tél. 61.29.30
CONSTRUIT EN TRADITIONNEL
Mise en place des nouveaux prêts aux logements 1978

Nombreux terrains disponibles à Binic, St-Brieuc, Guingamp
Pour recevoir notre documentation retournez nous ce bon
Nom Prénom
Adresse Tél.
Je possède un terrain
Démarches administratives assurées par nos soins

Bâtiments
Industriels
Commerciaux
Sportifs
PROBACO
Z.I. - 22200 GUINGAMP - Tél. (96) 43.71.94
Livraison clefs en main

K
VOYAGES KERFANT
Licence B 63.171
9, rue St-Nicolas - GUINGAMP - Tél. 43.70.06
Organisation Voyages France - Etranger
Prix spéciaux pour groupes
Toutes compagnies aériennes, maritimes, S.N.C.F. - Tarifs officiels

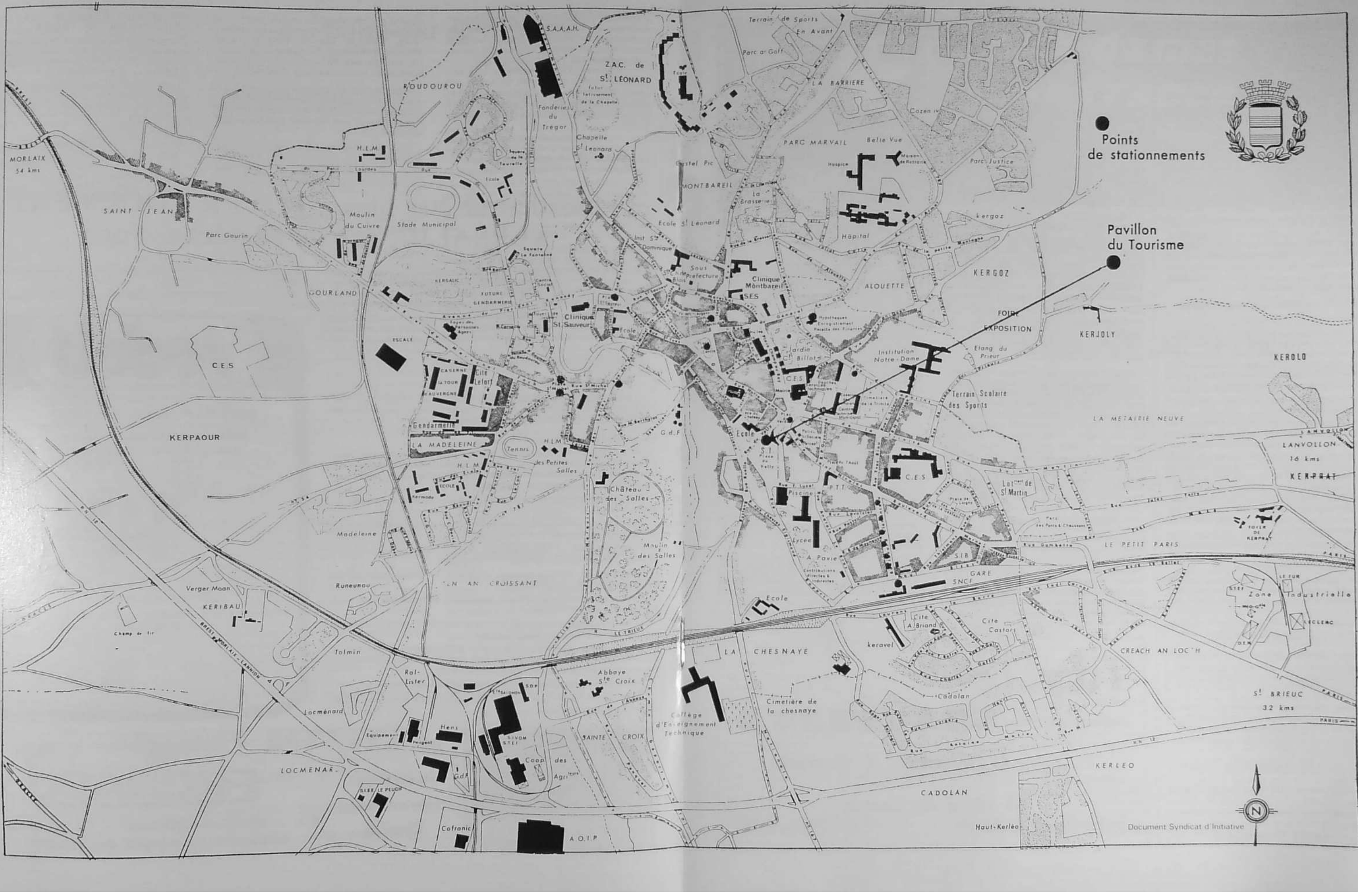
Points
de stationnements
Pavillon
du Tourisme
S.A.A.A.H.
Z.A.C. de
St LÉONARD
ROUDOUROU
Terrain de Sports
En Avant
Parc ar Gaff
LA BARRIERE
PARC MARVAIL
Belle Vue
Hôpital
Parc Justice
Kergoz
KERGOZ
MORLAIX
54 kms
SAINT JEAN
Parc Gourin
H.L.M.
Moulin
du Cuivre
Stade Municipal
Fonderies
du
Tregor
Chapelle
St Leonard
MONTBAREIL
Ecole St Leonard
GOURLAND
Clinique
St Sauveur
Clinique
Montbareil
ALOUETTE
FOIRE
EXPOSITION
KERJOLY
KEROLO
C.E.S.
KERPAOUR
Institution
Notre Dame
Etang du
Prieur
Terrain Scolaire
des Sports
LA METAIRIE NEUVE
LANVOLLON
16 kms
KERPRAT
Gendarmerie
LA MADELEINE
Tennis
H.L.M.
Les Petites
Salles
Château
des Salles
Ecole
C.E.S.
P.T.T.
Lycée
LE PETIT PARIS
Madeleine
Moulin
des Salles
GARE
SNCF
Verger Moan
KERIBAU
Runeunou
Ecole
Cité
A. Briand
Cité
Castors
Zone Industrielle
Champ de Tir
Tolmin
LA CHESNAYE
Keravel
CREACH AN LOC'H
Abbaye
Ste Croix
Cimetière de
la chesnaye
Cadolan
St BRIEUC
32 kms
Lucmenard
Collège
d'Enseignement
Technique
LOCMENAR
SAINTE CROIX
KERLEO
CADOLAN
Cafranic
A.O.I.P.
Haut-Kerléo
N
Document Syndicat d'Initiative

L'aide aux anciens

Après une longue vie de labeur, vous avez atteint l'âge de la retraite.

Souvent le montant de celle-ci est insuffisant.

Pour vous aider à vivre, vous les plus défavorisés, toute une série de dispositions existe qu'il faut que vous connaissiez.

L'AIDE MUNICIPALE

Pour vous aider à faire valoir vos droits : au Centre médico-social, rue du Pot-d'Argent, M. Georgeais renseignera les ayants droit de la Sécurité sociale.

POUR LA RETRAITE

Foyer des anciens, place du Château : Retraites complémentaires, vendredi de 14 h à 16 h.

Centre médico-social, rue du Pot-d'Argent : Régime agricole, samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Mairie de Guingamp : Marine marchande, premier jeudi du mois de 14 h à 16 h.

L'AIDE DU BUREAU D'AIDE SOCIALE

Si vous restez chez vous :

L'aide ménagère à domicile, s'adresser : Bureau aide sociale, place du Château. Pour vous permettre de rester chez vous même si vous êtes atteint d'un léger handicap, vous pouvez demander une aide ménagère qui fera vos courses et un peu de ménage.

75 personnes âgées sont ainsi aidées par 21 aides ménagères.

Lavage de draps, foyer de Kersalic. Les titulaires du Fonds National de Solidarité peuvent faire laver une paire de draps par mois.

Les repas aux foyers restaurants, foyer-restaurant, place du Château ; foyer-[illegible] Kersalic. Pour ceux qui ne veulent [illegible] et qui désirent rompre leur solitude [illegible] quelques heures, des repas subs[illegible] offerts pour 10 francs. Des [illegible] peuvent être attribuées : se [illegible] place.

[illegible] de repas sont ainsi servis tant [illegible] de Kersalic qu'au foyer-[illegible] place du Château.

[illegible] sont même portés à domicile [illegible] travailleurs malades ou handicapés sur présentation d'un certificat médical.

Les services sociaux

Pour obtenir toutes les aides légales et avantages, les services de la mairie sont à votre disposition pour constituer les dossiers.

Vous bénéficiez de modestes ressources, vous pouvez vous adresser à la mairie pour une demande d'Aide médicale à domicile, et si celle-ci est agréée, vous bénéficierez :

— de visites à domicile de consultations ;

— de consultations externes à l'hôpital ;

— de médicaments chez un pharmacien agréé ;

— d'examens de laboratoires.

Le parc de Kergoz : « QUI PAIE ? »

A la suite de différents articles de presse et de nombreuses réflexions des Guingampais, nous nous sommes rendus compte de l'existence d'un quiproquo en ce qui concerne le Parc des Expositions. Nous pensons donc nécessaire et utile de rétablir les faits dans leur exactitude et comme dit le dicton « de rendre à César... ».

Donc jusqu'en 1977, la Foire-exposition se déroulait au jardin public et sur la place du Champ-au-Roy. Tous les Guingampais connaissent les difficultés que cela ne manquait pas d'engendrer pour la circulation. La Foire a pris une telle dimension qu'il s'avérait indispensable de lui trouver un autre lieu pour ne pas risquer l'asphyxie. C'est ce à quoi s'est attaché depuis plusieurs années le Comité de la foire. Il a ainsi été amené en 76 à acheter le terrain de Kerjoly situé derrière l'école Notre-Dame (3,2 ha - 750 000 F).

Mais il fallait équiper le terrain, le viabiliser. Lourd investissement qui dépassait les possibilités de la Foire. C'est pourquoi celle-ci a fait appel à la ville de Guingamp. Dès 1976, la municipalité précédente donnait un accord de principe et une 1ère convention était signée le 15 mars 1977. C'est alors que commence l'imbroglio. En effet, en mars 77 changement de municipalité, ce qui apparemment n'était pas prévu. Car la convention prévoyait non seulement la garantie de la ville, mais aussi le remboursement des annuités d'emprunts contractés par la Foire. En contre-partie la Foire cédait à la ville l'ensemble des installations après cinq ans d'utilisation gratuite. Mais pendant toute cette période la ville payerait mais n'aurait aucun droit de regard sur le Parc. Nous ne pouvions accepter une telle situation. C'est pourquoi par l'intermédiaire des deux délégués à la Foire nous avons fait de nombreuses suggestions, observations, critiques constructives, destinées à corriger des erreurs manifestes de prospectives pour l'utilisation du Parc et de ses installations.

En effet, pour le premier bâtiment il nous a été impossible d'intervenir ni même de revenir en arrière compte tenu de l'avancement du projet. Mais pour le second, actuellement en voie d'achèvement, nous ne pouvions accepter les mêmes erreurs. Les dimensions en ont été modifiées ainsi que la distribution. Ceci aura pour conséquence et pour un supplément de 300 000 F de faire bénéficier les Guingampais de l'usage d'une salle omnisport homologable pour la compétition sportive et d'une salle des fêtes tant attendue.

Ces modifications étaient indispensables compte tenu d'une part, que la Foire ayant été le seul concepteur, les halls étaient prévus pour une utilisation prioritaire commerciale et accessoirement culturelle et sportive, d'autre part, notre ville souffre d'une grave pénurie en matière d'installations aptes à ces activités.

Trouver un terrain d'entente ne fut pas facile car nous arrivions un peu en trouble-fêtes. Nous exigions que la ville soit partie prenante dans la gestion et même ait la majorité. Pour nous il fallait que ce que les GUINGAMPAIS PAYAIENT leur soit utile et soit géré sous la surveillance et avec la participation de leurs élus même si ceux-ci n'étaient ceux souhaités.

Ce n'est qu'après des semaines de discussion que le Comité de la Foire admit cela et que dès la fin des travaux un Comité de gestion paritaire dans lequel la ville aura la majorité sera créé. Ce Comité devra non seulement gérer les installations et leur utilisation mais prendre en compte tout le fonctionnement et l'entretien du Parc. Il s'agira d'un organisme extra-municipal autonome.

Voilà brièvement exposé les faits avec un dernier regret, c'est qu'une fois de plus Guingamp a été obligé d'investir sur le territoire d'une commune voisine.

Maintenant parlons chiffres et à nos yeux d'élus guingampais c'est le plus important :

1) Durant la période de construction, de mise en place du plan de financement et afin de permettre le déroulement du concours départemental agricole, la ville s'était engagée à payer la location d'un bâtiment, le hall actuel (convention du 15 mars 1977). Montant de la facture 34 986 F TTC + 29 750 F HT par trimestre supplémentaire.

Idylle

CHAUSSEUR

Diffuseur **C. Jourdan, X. Danaud**

33, place du Centre
Téléphone 21.05.49 GUINGAMP

aux dames de france

Rue Notre-Dame — Place du Champ-au-Roy (parking)
GUINGAMP

Tél. (96) 43.70.29

Vous pouvez tout acheter avec nos facilités de paiement - Livraison gratuite dans toute la région

2) L'opération proprement dite

a) 1977 : 2 emprunts étaient contractés : un de 500 000 francs, un de 450 000 francs = 950 000 F

Ce qui représente une incidence sur le budget municipal de 1978 importante puisque l'annuité à payer se monte, au total, pour les 2 emprunts à 105 443 F, le coût financier de l'infrastructure du parc voirie et réseaux divers, l'aménagement des espaces verts étant exécuté par les Services Techniques Municipaux et pris sur le budget de fonctionnement et en plus du reste.

b) 1978 : les bâtiments - 3 emprunts sont nécessaires à cette opération :

— 1 500 000 paiement du hall n° 1 ;

— 500 000 paiement du hall n° 2 ;

— 1 000 000 paiement du bâtiment administratif,

soit un total de 3 000 000 F.

La première annuité de cet emprunt sera prise en compte par la Foire-exposition. Mais à partir de 1980 cette charge incombera à la ville, soit 405 750 F.

3) *Les travaux extérieurs de viabilité.*

En effet, il apparaît nécessaire d'aménager les voies d'accès à ce parc et s'agissant de voies communales, la charge en revient à la ville pour une somme de 200 000 F financée par un emprunt, soit une annuité de l'ordre de 20 000 F.

On peut donc dire en résumé que cette opération engagée à la sauvette entre deux tours d'élections (15 mars 1977) impose à la ville une charge d'investissement de 535 000 F par an, limitant d'autant ses possibilités d'investir ailleurs.

A cela, il convient d'ajouter le coût du fonctionnement que l'on peut estimer à environ 150 000 F, la mise en place d'un gardiennage indispensable avec logement sur place et à construire.

En langage clair, tout cela donne, d'un côté le Comité de la Foire qui apporte son dynamisme, le terrain (750 000 F) une annuité de 405 750 F, soit 1 155 750 F, de l'autre la Ville qui supporte par an 535 000 F pendant près de vingt ans, soit 10 700 000 F.

Aussi, nous posons la question aux Guingampais, dans quel sens y a-t-il cadeau, si tant est que l'on puisse parler de cadeau ?

Nous terminerons en dénonçant violemment l'insouciance et même la goujaterie de tous ceux qui depuis septembre 1977, profitant de l'absence de clôture et de gardiennage, ont provoqué des dégâts inadmissibles aux locaux. Malgré toutes nos mises en garde, cela n'a cessé que lorsque nous avons pris la décision de fermer à tout le monde ce hall dans lequel déjà sont tracés les courts de tennis. Il est absolument intolérable de voir l'attitude de certains individus vis-à-vis d'installations collectives. En ce qui nous concerne nous sommes fermement décidés à tout faire pour garder dans un état parfait ces installations indispensables à notre ville pour répondre aux besoins de loisirs chez les Guingampais.

G. CRABOUILLET, Adjoint,
J. EOUZAN, G. PORTEBOS,
Délégués à la Foire.

PARLONS DE SPORTS

PAR JEAN LAUTROU

Il ne s'agit pas, dans ce premier article, de faire un panorama du sport à Guingamp ou de philosopher sur cette activité reconnue comme indispensable, voire primordiale, à l'équilibre de l'homme, de la femme, des personnes âgées dans une société qui asservit les esprits comme les corps. Il est avant tout indispensable de préciser comment fonctionnent les organismes municipaux qui en ont la charge.

1) L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS :

Il existe tout d'abord et dans l'ordre chronologique un Office municipal des sports (O.M.S.) dont le rôle, si on s'en réfère aux statuts est « en liaison avec les autorités municipales ».

— « De soutenir, d'encourager et de provoquer tous les efforts et toutes les initiatives tendant à répondre et à développer la pratique de l'éducation physique, des sports ainsi que le contrôle médico-sportif. »

— « de faciliter dans le même domaine une coordination des efforts, le plein et le meilleur emploi des installations, du personnel permanent et des animateurs bénévoles existants dans la commune intéressée. »

« Il soumet enfin à l'administration municipale toutes propositions utiles en vue de l'organisation de l'éducation physique et du sport. Il émet des propositions ou des avis sur la répartition des subventions communales, accueille, admet les vœux et suggestions qui lui parviennent. »

C'est en fait un organisme extra-municipal qui comprend des représentants de la municipalité, des clubs et des établissements scolaires et qui par sa nature n'a pas de pouvoir de décision mais permet une coordination rationnelle des efforts consentis par tous sur le plan sportif.

2) LA COMMISSION DES SPORTS :

Pour que l'O.M.S. puisse jouer son rôle, tel que le prévoit les statuts, il a été nécessaire de créer une Commission des sports (elle n'existait pas jusqu'à présent) qui puisse examiner les vœux et les propositions qui parviennent à cet office afin de pouvoir les soumettre, après étude, au Conseil municipal qui est souverain. Son rôle est d'examiner, tout particulièrement, les problèmes concernant les travaux importants et essentiellement leur financement ainsi que la répartition des subventions.

3) QUELQUES CONSIDERATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE CES DEUX ORGANISMES :

Après examen du budget de l'Office municipal des sports, il est apparu que le tennis club guingampais et l'école Saint-Dominique ou celle de Montbareil percevaient annuellement une aide financière substantielle sous la forme de locations d'heures de salle (celle du stade Charles-de-Blois) qui s'ajoutait à la subvention ordinaire versée par la municipalité et qui ne figurait pas au budget de la ville.

Si l'on se remémore ce qu'est le rôle de l'O.M.S. il ne semble pas que ce soit de financer d'une façon régulière une association mais de proposer, à la Commission des sports, le montant des subventions allouées aux clubs et organisations, calculées le plus justement possible, subventions qui doivent apparaître au budget général de la commune. C'est dans cette intention que l'O.M.S. après avis de la Commission des sports, a fait parvenir aux clubs de la ville un questionnaire qui permettra de connaître précisément les activités et le fonctionnement de chacun d'entre eux et par la suite de proposer la répartition la meilleure possible de l'argent disponible au chapitre des sports. Que les dirigeants nous excusent de leur infliger un nouveau pensum, qu'ils ne considèrent pas cela comme une enquête

policière mais comme un document indispensable à la connaissance de leur association.

Cependant l'O.M.S. dispose d'un budget propre et doit le garder afin de remplir sa mission. En effet, certains clubs peuvent à un moment donné éprouver des difficultés financières parce qu'ils doivent déplacer des sportifs sélectionnés pour des compétitions de haut niveau, parce qu'ils doivent réparer ou remplacer un matériel défaillant ou parce qu'ils sont chargés d'organiser des rencontres de niveau régional ou national. Il est alors intéressant que, ponctuellement, l'O.M.S. puisse intervenir rapidement sans avoir à attendre une réunion des commissions compétentes et celle du Conseil municipal, ce qui serait, dans ce cas précis, des procédures trop lourdes et trop lentes.

4) A PROPOS DE LA SOCIETE EN-AVANT :

Les Guingampais sont partagés sur l'opportunité des subventions accordées à cette société et tout particulièrement en ce qui concerne la dernière en date qui est une participation de la ville à la réfection et à l'édification de gradins. Au sein même du Conseil municipal les avis sont partagés.

Quelques membres de la majorité considèrent que le terrain étant privé (il est la propriété d'E-A) la ville ne doit pas investir dans de telles réalisations.

La minorité objectant que les autres associations risquent d'en pâtir a refusé tout net de voter cette subvention exceptionnelle.

Il est à remarquer que si, au lieu d'investir dans un terrain privé, la précédente municipalité avait aménagé le stade de Roudourou le problème se serait posé dune façon différente.

Mais les choses s'étant déroulées comme on le sait, sachant également que ce terrain d'EN-AVANT ayant été subventionné par la Jeunesse et les Sports sa vocation ne peut être que sportive et que si, par malheur, cette société disparaissait cette installation serait automatiquement municipalisée, il était difficile de ne pas poursuivre la tâche précédemment entreprise.

Enfin ce club investit également et prend en charge le fonctionnement de ses activités, ce qui, sur le plan financier dégage la ville d'autant. Beaucoup de clubs, apparemment plus huppés, connaissent des difficultés énormes, malgré des efforts financiers souvent très lourds consentis par les municipalités concernées. La Société d'EN-AVANT se trouve actuellement dans une situation inverse : sa gestion est des plus saines.

Il faut que chacun comprenne que l'O.M.S. et la Commission sportive n'ont pas l'intention d'avantager ou de défavoriser tel ou tel club, telle ou telle Association sportive ou scolaire mais d'essayer, dans la mesure du possible, de les aider de la façon la plus juste, tâche bien ingrate d'ailleurs car chacun sait « qu'il est difficile de contenter tout le monde et son père ». Tout ce qui précède est écrit sans esprit de polémique. Des propositions sont actuellement en cours afin que le tennis club puisse fonctionner correctement et cela dans les plus brefs délais. Etant donné la construction d'un deuxième C.E.S. la salle municipale sera libérée par les élèves du Champ au Roy ce qui permettra aux autres établissements scolaires de la ville de disposer d'un horaire plus important à l'abri des intempéries.

La discussion est maintenant ouverte et il est souhaitable que toutes les personnes qui s'intéressent aux activités sportives de la ville interviennent aussi bien verbalement qu'en prenant la plume, afin d'apporter leur contribution au développement harmonieux de nombreuses associations guingampaises, et nous souhaitons que ces dernières forment le plus d'adeptes qui sont la relève de demain.

Jean LAUTROU
Conseiller municipal, président de l'O.M.S.

LA PISCINE MUNICIPALE

Construction achevée en 1970, mise en service le 1er mars 1977.

1) La piscine, le bâtiment :

La piscine municipale est incluse dans un bâtiment formant un complexe « gymnase, piscine ».

La piscine est un bassin hors sol, c'est-à-dire surélevé d'un étage, elle est composée de deux bassins :

— un bassin sportif de 25 m × 10 m et de 1,20 m à 3,50 m de profondeur ;

— un bassin d'apprentissage situé à angle droit en bord du grand bassin, côté petite profondeur, ce petit bassin mesure : 12,50 m × 6 et a de 0,70 m à 1,30 m de profondeur.

Son origine scolaire lui fait présenter des caractéristiques toutes spécifiques :

— il a fallu créer : des entrées spectateurs, leurs installations ainsi que la séparation des baigneurs, des sanitaires plus nombreux et aménager certains locaux : bureaux M.N.S., bureau responsable, local matériel, caisse, etc.

Une partie, le rez-de-chaussée est occupé par un grand hall formant l'entrée de la piscine, ainsi que par un immense sous-sol qui accueille l'appareillage de traitement d'eau, le chauffage etc., et de très grands dégagements sous les bassins permettant le rangement de matériel.

2) Fiche technique

— *chauffage* : deux chaudières automatiques au fuel ; *gymnase, lycée* : chauffage par aérothermes (chaufferie-piscine) ; *eau des bassins* : grand bain, petit bain indépendant l'un de l'autre par échangeurs à faisceaux ; *installation piscine* : par air chaud pulsé, eau chaude par échangeur ballons.

3) Température moyenne : bassin sportif (grand bain) : 26° 5 ; bassin apprentissage (petit bain) : 28° ; air ambiant entre 26° et 27° hygromètre : 80°.

4) Traitement de l'eau : petit bain et grand bain indépendant par : petit bain : 1 pompe de 45 m³ heures ; grand bain : 2 pompes de 95 m³ heures.

Grand bain et petit bain filtration sur filtres à diatomites. Recyclage complet des 540 m³ du grand bain en 5 h 30 environ et le petit bain en 1 h 30. Fonctionne 24 heures sur 24.

5) Stérilisation à l'eau de javel grand bain par pompe DOSAPRO ; petit bain pompe doseuse asservie, automatique ; fonctionnement 24 heures sur 24.

6) Analyse des stérilisants : procédé colorimétrique, réalisation trois fois par jour.

7) Période de vidange et d'entretien : suivant les normes officielles de 1969.

8) Ouvertures annuelles : en règle générale la piscine est ouverte toute l'année sauf : trois périodes principales d'entretien : a) du 1er mai au 9 mai ; b) du 13 septembre au 24 septembre ; c) du 21 décembre au 31 décembre. Le week-end de la Foire-exposition ; le jour de la Saint-Loup ; le 14 juillet ; le 15 août. Ces périodes de fermeture paraissent par voies d'affichage et dans la presse (15 jours avant).

9) Horaires : deux horaires distincts : a) périodes scolaires ; b) hors périodes scolaires.

a) Périodes scolaires : plus longues :

LUNDI : Fermé. 14 à 17 h (scolaires) ; 17 à 18 h (club) ; 18 à 20 h (public) ; 20 à 21 h (adultes). MARDI : 8 à 12 h (scolaires) ; 14 à 17 h (scolaires) ; 18 à 20 h (public) ; 19 h 30 à 21 h (club). MERCREDI : 8 à 12 h (scolaires) ; 13 h 30 à 15 h (club) ; 15 à 19 h (public) ; 19 à 21 h (club plus adultes [1]). JEUDI : 8 à 12 h (scolaires) ; 14 à 17 h (scolaires) ; 17 à 20 h (club) ; 20 à 21 h (adultes [1]). VENDREDI : 8 à 12 h (scolaires) , 14 à 17 h (scolaires) ; 17 à 18 h (club) ; 18 à 20 h (public) ; 20 à 21 h (club adultes [2]). SAMEDI : 8 à 12 h (scolaires) , 13 h 30 à 15 h (club) ; 15 à 20 h (public) ; 20 à 21 h (adultes [1]). DIMANCHE : 8 h 30 à 10 h (Associations sportives) ; 10 à 12 h 30 (public) ; 15 à 19 h (public).

Guingamp Sports
Michel AFFERT

Le N° 1 du Sport et du Loisir

Spécialiste des Sports d'Equipes

21, rue Saint-Yves GUINGAMP
Téléphone 43.86.10

Dans un cadre agréable à 5 km de GUINGAMP au centre d'une région d'élevage

LE LYCÉE AGRICOLE DE KERNILIEN

22202 GUINGAMP
Tél. 43.80.92

prépare aux examens suivants :

Brevet d'Etudes Professionnelles Agricoles : **B.P.A.**
— option agriculture-élevage

Brevet de Technicien Agricole : **B.T.A.**
— option générale
— option conduite de l'entreprise agricole

Brevet de Technicien Supérieur Agricole : **B.T.S.**
— option productions animales

Pour les agriculteurs en place, le C.F.P.P.A. de Guingamp annexé au Lycée Agricole de Kernilien

[1] Adultes : école de natation municipale adultes. [2] Club adultes (Association sportive).

b) Périodes vacances scolaires : LUNDI : Fermé. 14 h 30 à 20 h (public). MARDI : 9 à 10 h (Ecole natation municipale) ; 10 à 12 h 30 (public) ; 14 h 30 à 20 h (public). MERCREDI : 9 h 10 h (E.N.M.) ; 10 à 12 h 30 (public) ; 14 h 30 à 19 h (public). JEUDI : 9 à 10 h (E.N.M.) ; 10 à 12 h 30 (public) ; 14 h 30 à 20 h (public). VENDREDI : 9 à 10 h (E.N.M.) ; 10 à 12 h 30 (public) ; 14 h 30 à 20 h (public) ; SAMEDI : 9 à 10 h (E.N.M.) ; 10 à 12 h 30 (public) ; 14 h 30 à 20 h (public). DIMANCHE : 10 à 12 h 30 (public) ; 15 à 19 h (public).

10) Tarifs 1977 :

— Entrées individuels enfants (16 ans + militaires, étudiants) : 3,00 F ; entrées individuels adultes : 3,50 F ; cartes 10 entrées enfants : 20,00 F ; cartes 10 entrées adultes : 25,00 F ; abonnement 3 mois enfants : 40,00 F ; abonnement 3 mois adultes : 60,00 F ; groupes Guingamp : 1,80 F ; groupes extérieurs : 2,00 F (plus de 10 personnes encadrées).

Location : 1,00 F petit matériel ; 4,00 F Maillots, grands matériels ; école natation (voir animation). Scolaires : pendant les heures scolaires gratuité totale.

11) Animation : L'animation porte principalement sur l'initiation nautique enfants et adultes.

12) Ecole de natation municipale (restructure au 1-1-78) :

Enfants : Elle est composée de six groupes de travail, chaque groupe fonctionne à raison de deux heures par semaine.

Adultes : Elle est composée de deux groupes de travail, chaque groupe de travail fonctionne à raison de deux heures par semaine.

Les finalités de l'E.N.M. enfants sont la connaissance du milieu nautique et la connaissance des quatre nages après un an environ de présence.

Pour les adultes connaissance du milieu nautique et trois nages.

Coût : 35 F par mois pour les enfants (entrées et leçons comprises) à raison de huit séances par mois. 45 F par mois pour les adultes (entrées et leçons comprises) à raison de huit séances par mois.

Les mercredis et samedis après-midi un maître nageur se tient à la disposition du public (enfants et adultes) pour les jeux, initiation plongeon, palmage, baptême de plongoir, etc.

Coût de cette animation : le ticket d'entrée.

Un poste de télévision fonctionne les mercredi, samedi et dimanche après-midi afin que les baigneurs puissent regarder les émissions sportives ou enfantines.

13) Club sportif :

Natation : conventionné par la ville ce dernier a son siège social à la mairie. Président : M. Garcia. Moulin au Cuivre ; vice-président : M. Le Bris ; secrétaire : M. Renouat ; trésorier : M. Christien. *Subaquatic* : président : M. Remlé, place Saint-Sauveur.

14) Personnel :

— trois maîtres nageurs sauveteurs agissant dans le cadre scolaire et extra-scolaire ; deux personnes à mi-temps (roulement) vestiaires et entretien ; deux caissières à mi-temps (roulement) ; un homme d'entretien (+ plus roulement le week-end avec le reponsable technique) ; un responsable des locaux techniques détaché des services techniques de la ville.

Numéro de la téléphone de la piscine : 43.80.61.

Adresse : place du Vally, côté du lycée A. Pavie Cadolan.

Responsable : M. Lucchesi, moniteur éducation physique municipale. Téléphone : service des sports mairie : 43.79.14 (poste 64) ; 43.80.61 piscine municipale.

Chaque mois
A GUINGAMP
comme dans toutes les villes des cinq départements bretons on lit

armor magazine

pour connaître les vrais aspects de la vie en Bretagne

specimen contre 5 f à : *ARMOR MAGAZINE*, BP 540 — 22010 St-Brieuc

KERFANT Déménagements Garde-Meubles
9, rue St-Nicolas - GUINGAMP - Tél. 43.70.06
en permanence à votre service
Personnel qualifié
Devis gratuit sur demande
Membre de la Chambre Syndicale des Entreprises de Déménagement et Garde-Meubles de France

PRISUNIC
DES PRIX DYNAMIQUES EN PERMANENCE
Place du Centre GUINGAMP

L'HOPITAL DE GUINGAMP

PAR JACKY EOUZAN

Elu de la population, puis en cette qualité élu membre du Conseil d'administration de l'hôpital, je ne pouvais en bonne logique considérer mon rôle au sein de la nouvelle équipe que comme celui d'un relai indispensable entre la population et l'hôpital.

C'est la raison pour laquelle, constatant l'ignorance, voire la crainte qu'inspire à de nombreux compatriotes cette institution qu'est l'hôpital, je me suis donné pour mission de mieux faire connaître leur hôpital aux Guingampais.

Ils ne sont pas nombreux en effet les Guingampais qui connaissent leur hôpital, l'effort accompli depuis des années par ce dernier en ce qui concerne l'humanisation de ses services, effort qui se poursuivra par la suite, la possibilité pour chacun d'entre vous d'aller consulter directement un médecin (consultations externes) qui dispose sur place de tout ce qu'il n'est pas le moindre avantage dans les instruments et appareils [illegible] externes, ses divers services, sa [illegible] retraite, et son hospice...

Voici donc la parole est à la direction [illegible] présentation générale de [illegible] des services. Demain la parole sera donnée aux services eux-mêmes qui seront tous présentés au fur [illegible] de la parution de ce bulletin [illegible]. Bien entendu, la parole sera [illegible] donnée au personnel, aux [illegible], voire à la population qui peut dès à présent me faire part de ses observations, suggestions et même de ses griefs. Je me tiens à la disposition de toutes et de tous.

JACKY EOUZAN,
Conseiller municipal, membre du Conseil d'administration de l'hôpital de Guingamp.

UN HOPITAL pour 67 000 habitants

PAR E. MOREL

L'hôpital de Guingamp fait partie de ces quelques 2.000 hôpitaux publics de France chargés d'assurer le service public hospitalier, c'est-à-dire « les examens de diagnostic, le traitement — notamment les soins d'urgence — des malades, des blessés et des femmes enceintes qui lui sont confiés ou qui s'adressent à lui ».

L'Etablissement comprend deux parties distinctes, sensiblement égales en importance :

— d'une part le secteur hospitalisation,

— d'autre part le secteur hébergement.

SECTEUR HOSPITALISATION :

Le secteur d'hospitalisation comporte deux grandes catégories de services : les services de soins et les services médico-techniques.

Les services de soins totalisent 358 lits ainsi répartis :

— médecine (adultes) : 96 ; médecine (enfants) : 30 ; pneumo-phtisiologie : 52 ; chirurgie : 97 ; O.R.L.-OPH-Rx : 7 ; gynécologie-obstétrique : 21 ; convalescents : 30 ; chroniques : 15.

Au cours de l'année 1977, 4 700 personnes ont été admises dans les différents services pour y être soignées.

Les services médico-techniques qui constituent ce qu'on appelle maintenant le « plateau technique » comprennent :

— le bloc opératoire ; le service central de radiologie ; le laboratoire d'analyses médicales ; la pharmacie centrale ; les consultations externes.

Par suite de la technicité de plus en plus poussée de la médecine ces services sont appelés à se développer dans les années à venir.

Il est peut-être bon d'attirer l'attention sur un service hospitalier assez méconnu du public, à savoir : les consultations et soins externes destinés aux personnes non hospitalisées. Ces consultations se sont particulièrement développées au cours des dernières années corrélativement à l'augmentation du nombre de praticiens hospitaliers à plein temps.

A cet égard il faut savoir qu'alors qu'en 1974 il n'y avait qu'un seul praticien à temps plein, il y en a maintenant quatre : un chirurgien, un médecin, un médecin biologiste, un gynécologue-obstétricien.

La plupart des services d'hospitalisation ont été construits entre 1905 et 1909 : ils sont facilement reconnaissables à leur aspect architectural un peu austère mais qui ne manque pas d'allure.

Quelques-uns sont de construction plus récente : maternité et bloc opératoire, laboratoire, service des enfants et service d'O.R.L.-OPH.

Au point de vue aménagement intérieur, les dernières salles communes ont été supprimées en 1968. C'est dire que les malades séjournent dans des chambres 1, 2, 3 ou 4 lits.

Les dernières réalisations importantes ont été :

— en 1975/1976 la rénovation complète du service de médecine adultes aménagé sur trois niveaux en chambres de 1, 2 et 3 lits, équipées d'un cabinet de toilette, chambres qui peuvent soutenir la comparaison avec celles d'un hôpital neuf ;

— en 1976 : la réfection des peintures remplacées par des tapisseries, avec l'adjonction d'un cabinet de toilette, des chambres de la maternité ;

— en 1977 : la réfection des peintures-tapisseries, des sous-plafonds et de l'éclairage des chambres du service chirurgie ;

— en 1977/1978 : réaménagement et extension du laboratoire : travaux en cours.

Enfin le projet le plus important et le plus immédiat est la construction attendue depuis des années d'une école d'infirmières de soixante élèves (vingt par promotion) dans le verger de Kergoz, construction qui devrait commencer au printemps prochain.

SECTEUR HEBERGEMENT :

Le secteur hébergement est réparti dans deux bâtiments de construction récente :

— la maison de retraite mise en service en 1965, comprenant 66 lits répartis en chambres à un et deux lits, pour personnes âgées valides ;

— l'hospice, ou plus exactement la « résidence » mise en service en 1968 et qui comprend :

- 100 lits pour personnes âgées valides ;
- 110 lits pour personnes âgées et infirmes invalides.

En application de la réforme hospitalière de 1970, les hôpitaux devront dans un avenir plus ou moins proche être classés centres hospitaliers et ne plus conserver que des activités à caractère purement sanitaire. En clair, cela signifie que des maisons de retraite et hospices sont appelés à être transformés progressivement en maisons de cure médicale pour personnes âgées invalides, les valides devant trouver place dans les nombreux foyers-logements qui se créent un peu partout.

L'hôpital comporte aussi des services qui, pour être moins apparents et moins connus du public, n'en sont pas moins indispensables à son fonctionnement :

— les services administratifs : direction, personnel, économat, admissions et comptabilité ;

— les services généraux : cuisines, buanderie, lingerie, ateliers, entretien.

Pour assurer l'ensemble de ces activités, l'établissement dispose d'un personnel dépassant le nombre de 400 dont :

— personnel médical : 18 ;

— personnel hospitalier permanent, toutes catégories confondues : 388, dont onze religieuses.

Telle est brièvement et incomplètement esquissée la physionomie actuelle de l'hôpital de Guingamp qui dessert une population d'environ 67 000 habitants avec des moyens bien améliorés au cours des quinze dernières années, moyens que le Conseil d'administration et la Direction ont la ferme intention de développer dans l'intérêt des malades et des personnes âgées qui font appel à ses services.

Le Directeur,
E. MOREL.

ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT
S. A. R. L. GEMAC
CAPITAINE FRERES

Route de Lanvollon Tél. 43.90.90.
POMMERIT - LE - VICOMTE

L'année guingampaise

Du 30 juin au 4 juillet : Foire-exposition, nombreuses attractions, exposition nationale de lapins et de matériels cunicoles.

Tous les jeudis de juillet et août : en nocturne à 21 heures, visite commentée de la Basilique suivie d'un récital d'orgue.

Le 1er juillet : procession de nuit du Pardon de Notre-Dame de Bon-Secours avec feux de joie, vers minuit place du Centre.

Le 2 juillet : défilé des reines et bal.

Le 14 juillet : concours de pêche en rivière.

Du 14 au 20 août : semaine de la Saint-Loup.

Le 14 août : spectacle sur le parvis de la Basilique.

Le 19 août : concours de sonneurs, de couples et fest-noz (fête de nuit).

Le 20 août : place du Centre à 10 h, concours de danses bretonnes ; l'après-midi festival de la danse bretonne et tournoi de lutte bretonne dans le magnifique parc du château des Salles suivis de la dérobée à travers la ville (unique en France) ; en soirée bal breton (clôture du festival).

Les 2, 3, 4 septembre : fête de Montbareil.

Les 2, 3, 4 septembre : concours départemental agricole au Parc des expositions.

Du 27 sept. au 7 octobre : quinzaine commerciale.

Les 7, 8, 9 octobre : braderie et brocante à Saint-Michel.

Le 22 octobre : concours régional en ring de chiens de défense.

Les 28, 29, 30 octobre : grand marché de véhicules et matériels d'occasion au Parc des expositions.

Du 23 au 30 décembre : manifestation commerciale à l'occasion des fêtes de Noël et du 1er de l'An (illumination de la ville).

CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL
ouvert à tous
Bureaux : 9 et 11, rue Montbareil — Téléphone 43.74.32
26, rue des Ponts Saint-Michel - Téléphone 43.86.28
GUINGAMP

stib
SOCIÉTÉ DE TOLERIE INDUSTRIELLE DE BRETAGNE
Bureau d'Etudes - Tôlerie fine
Outillages machines spéciales
Zone Industrielle de Grâces
22200 GUINGAMP

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	PIECES A FOURNIR	COUT	OBSERVATIONS
EXTRAIT DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Indiquer date de naissance, nom, prénoms (nom de jeune fille pour les femmes mariées).	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée
EXTRAIT DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Indiquer date du mariage, vos noms et prénoms.	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée
EXTRAIT ACTE DE DECES	Mairie du lieu du décès	Date de décès, nom, prénoms.	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée
FICHES D'ETAT CIVIL (familiale ou individuelle)	Mairie du domicile ou de la Résidence	Livret de famille ou extrait de naissance.	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée
LIVRET DE FAMILLE	Mairie du lieu du mariage	*En cas de perte :* Fournir l'état civil des conjoints et des enfants. *Divorce :* l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata.	Gratuit	Demande à faire par le représentant légal
CARTE D'ELECTEUR	Mairie du domicile	Livret de famille, justification du domicile, quittance de loyer ou E.D.F.	Gratuit	Avoir 18 ans ou les avoir à la clôture de la liste. Nationalité française
CERTIFICAT D'AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE délivré aux [illegible] nationalité française	Commissariat	Livret de famille.		Demande à faire par le représentant légal
[illegible] CONFORME	Mairie	Présentation de l'original.	Gratuit	
CERTIFICAT DE VACCINATION	Mairie du domicile	Présenter les certificats originaux ou le carnet de santé de l'enfant.	Gratuit	Demande à faire par le représentant légal
CARTE NATIONALE D'IDENTITE	Commissariat de police	Deux photos d'identité, timbre fiscal à 18 F, livret de famille ou fiche individuelle pour les célibataires.	Timbre fiscal à 18 francs	
PASSEPORT	Commissariat de police	Deux photos d'identité, timbre à 100 F, livret de famille ou fiche individuelle pour les célibataires.	Timbre fiscal à 100 francs	
CASIER JUDICIAIRE	Greffe du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance	Etat civil et adresse.	Gratuit	Les personnes nées à l'étranger doivent s'adresser au Service du Casier Judiciaire à Nantes (44)
CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANÇAISE	Greffe du Tribunal d'Instance du domicile	Livret de famille ou toute autre pièce prouvant votre nationalité.	Gratuit	

aoip *télécommunications*
Centraux téléphoniques système Crossbar toutes capacités.
Centraux urbains PTT 3.000 à 30.000 lignes.
Centraux nodaux interurbains automatiques 2 et 4 fils.
Prise directe du réseau à transfert pour installations privées.
Systèmes électroniques à modulation codée et commande par programme enregistré.

aoip *mesures*
Instrumentation de mesure de grandeurs physiques.
Ensembles automatisés de mesure et de contrôle.
Appareils de mesure électriques de haute précision.

aoip *navigation*
Compas gyroscopiques pour navires et véhicules terrestres.
Pilotes automatiques.
Systèmes de navigation terrestre.
Gyroscopes libres pour engins.
Robots manipulateurs.

aoip *industries*
Démarreurs automatiques à résistance auto-variable pour moteurs asynchrones.
Démarreurs RLV pour moteurs à bagues.
Démarreurs RED pour moteurs à cage.
Systèmes de télécontrôle et de télétransmission.

aoip
Siège social : 8 à 14 rue Charles Fourier Paris 13e
BP 301 - 75624 Paris cedex 13 - Téléphone : 588-83-00

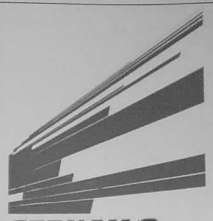

SERNAM
LE SERVICE DE MESSAGERIES DE LA SNCF

SERNAM, spécialiste de la messagerie, est un service de la S.N.C.F., disposant de 43 succursales et de 170 Centres d'exploitation. Chaque jour il charge 1500 wagons et 250 camions reliant les Centres entre eux. Chaque jour également plus de 5000 véhicules livrent et enlèvent à domicile dans les 38 000 communes de France métropolitaine et de Corse.
Plusieurs milliers d'expéditeurs nous ont fait confiance permettant ainsi le fonctionnement d'un réseau incomparable.
SERNAM c'est aussi un commissionnaire de transport au service de ses clients. Le groupage de lots, l'affrètement, l'entreposage, le déménagement sont assurés par des spécialistes.
SERNAM c'est enfin la messagerie des urgences avec le Spécial Express à délai garanti. Toute la France dans un délai maximum de 48 heures.

SERNAM
Tél. (99) 79.15.60 : Succursale de Rennes 35.
Tél. (96) 43.80.60 : Centre de Guingamp 22.
Tél. (96) 33.53.45 : Centre de St-Brieuc.
N'hésitez pas à lui soumettre vos problèmes de transport.

COFRANIC
Conserves pour chiens et chats
Friskies
Zone industrielle - 22200 Guingamp - Tél. 43.78.85

mammouth

écrase les prix

Rond-Point Kennedy
GUINGAMP

"Etre bien chez soi"

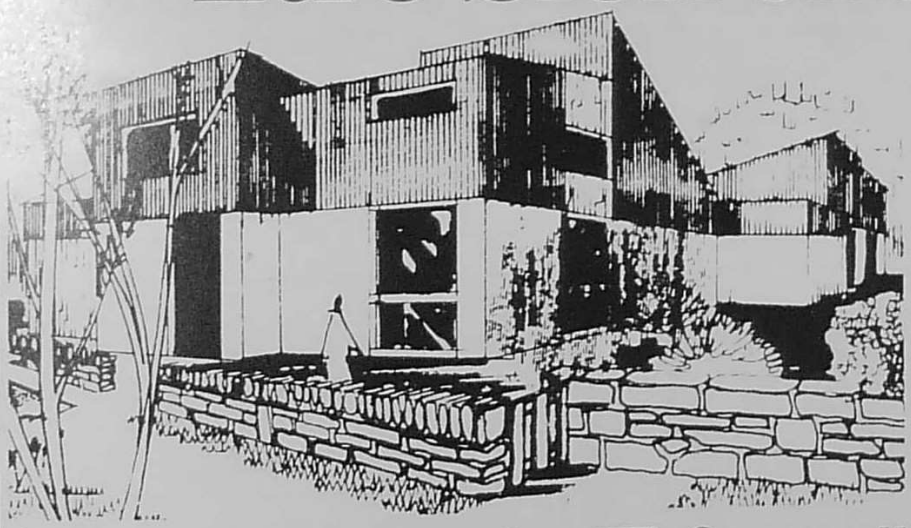

C'est habiter un pavillon
avec jardin
de 4,5, ou 6 pièces
dans un petit lotissement.

_Apport personnel 10%.
_Prêt d'état sur 25 ans.

VENEZ VISITER
LE PAVILLON MODELE
tous les jours de 14h à 18h
sauf mercredi et dimanche.

"Les hauts du Trieux"

Route de Pontrieux à GUINGAMP.

Prix fermes et définitifs à la réservation.

GSCIC OUEST
LA MAISON DU GSCIC
L'immobilier conçu comme un service.

Energie/Nantes